

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022

**N° VA\_DEL2022\_204**

**Objet : Huitième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2022 - bourses aux jeunes, adult'sport et aide à l'emploi sportif**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Eva KOVACOVA, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX , Stéphanie LEBLANC, Dominique GUERIN étant excusés.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation de leurs publics, à l'animation de la Ville et à son rayonnement.

Certaines familles ont des difficultés financières pour accéder à l'ensemble des pratiques sportives villeneuvoises. Aussi depuis de nombreuses années, sont accordées à titre d'allègement du coût de l'inscription aux diverses activités sportives, des aides appelées bourses aux jeunes et adult'sport.

Après instructions des dossiers, les familles bénéficiaires paieront une cotisation réduite du montant de l'aide accordée qui sera versée directement à l'association correspondante.

Une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions au bénéfice des associations œuvrant dans ce secteur s'élevait à 1 185 800 €. Après affectation de 100 000 € au budget supplémentaire, elle s'élève à 1 285 800 €.

Ont été affectées par délibérations successives des avances et des subventions pour un montant de 1 245 193 €. Le solde disponible est donc de 40 607 €.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations reprises dans les tableaux ci-annexés sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de 35 845 €.

**Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 5 décembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil :**

- d'autoriser le versement des subventions supplémentaires aux associations citées ci-après pour un montant total de 35 845 € ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant type ci-annexé avec chacune des associations concernées.**

**Imputation comptable : 6574 041 5510**  
**Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le samedi 17 décembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221215-191764A-DE-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 16 décembre 2022

**Tableau d'affectation - aide à l'emploi sportif**  
DERNIER TRIMETRE 2022

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>
ACVA (Athlétic Club Villeneuve d'Ascq)	2 834,00 €
ABCVA	24,00 €
ALA GEA	63,00 €
Association Arbonnoise	48,00 €
ASPT (Activités Sportives pour Tous)	30,00 €
ASVAM (Association Sportive Villeneuve d'Ascq Métropole)	1 012,00 €
AVAN NATATION	481,00 €
BVA	33,00 €
Club Sportif de BRIGODE	413,00 €
CEVA (Cercle d'Escrime VA)	292,00 €
ENERGYM	196,00 €
ESBVA (Entente Sportive de Basket de Villeneuve d'Ascq)	1 951,00 €
ESBVA-LM	5 226,00 €
FOS GV	55,00 €
FOS Tennis	1 610,00 €
Fos Tennis de Table	576,00 €
VDA FLERS OS (Villeneuve d'Ascq Flers Olympique Sportif)	474,00 €
HBCV (Handball club VA)	644,00 €
Judo Club Flers Sart	1 160,00 €
La Raquette	1 903,00 €
Les Intrépides	139,00 €
Stade Villeneuvois (Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois)	4 658,00 €
Office Municipal des Sports	4 658,00 €
Pirouette	59,00 €
Sac à Pof	410,00 €
Samyoga	58,00 €
St Jean Baptiste	540,00 €
US Ascq (Union Sportive Ascquoise)	573,00 €
VA-TRIATHLON (Villeneuve d'Ascq Triathlon)	1 190,00 €
VAFF	993,00 €
VARS-LM (Villeneuve d'Ascq Rythme et Sport - Lille Métropole)	762,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 065,00 €</b>

**TABLEAU D'AFFECTION BOURSES AUX JEUNES  
2 EME TRIMESTRE ANNEE 2022**

<b>Domaine 11 (Sports Loisirs)</b>			
<b>Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Imputation</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Subvention proposée</b>
ACVA	6574	2	80 €
Institut de Judo	6574	10	640 €
Judo Club Flers Sart	6574	19	665 €
St Jean Baptiste	6574	26	785 €
VARS-LM	6574	6	210 €
VIKA	6574	6	270 €
<b>TOTAL</b>		<b>69</b>	<b>2 650 €</b>

**TABLEAU D'AFFECTION AIDE ADULT'SPORT  
2EME TRIMESTRE ANNEE 2022**

<b>Domaine 11 (Sports Loisirs)</b>			
<b>Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Imputation</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Subvention proposée</b>
ASPT (Activités Sportives pour Tous)	6574	1	75 €
FOS TENNIS DE TABLE	6574	1	25 €
HBVA	6574	3	30 €
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>130 €</b>

**AVENANT N° .... MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1  
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

**Entre :**

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA\_DEL2022\_ du 15 décembre 2022.

**et :**

L'association dénommée ....., régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social se situe ..... à ....., N° Siret ..... représentée par La, Le Président (e) .....

**Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le .....**

**ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION**

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA\_DEL2022\_ du 15 décembre 2022, la Ville a souhaité octroyer des subventions complémentaires de :  
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° ..... de ..... ouvert à la banque ....., ..... – à ..... et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de ..... €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,  
La, Le Président (e),  
.....

Pour la Commune,  
Le Maire,  
G. CAUDRON.